

Conditions Générales



BIRD OF PARADISE
RETREATS

Veillez lire attentivement les conditions générales et confirmer leur lecture avant de réserver votre voyage avec nous, le fait de faire votre inscription implique les conditions suivantes :

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur notre site. L'enregistrement est légal et contraignant, même en l'absence de signature. Des restrictions d'âge s'appliquent et les participants doivent être âgés de plus de 18 ans.

Tarifs :

La grille tarifaire en vigueur à la date d'inscription s'applique. Les tarifs s'entendent par personne. Le prix de la retraite comprend : la chambre double partagée avec une autre personne (de votre choix si vous voyagez avec quelqu'un ou une personne sera attribuée pour partager votre chambre si vous voyagez seule(e)), la pension selon le planning, les workshops indiqués sur le planning, l'eau à la villa, les excursions indiquées sur le planning. Les repas à l'extérieur et à la villa n'incluent pas les boissons alcoolisées. Tous les extras en dehors de cela doivent être payés par vos soins. Il est de la responsabilité des participants d'organiser leur voyage vers et depuis la destination de la retraite (vols et transferts).

Aucun remboursement ou réduction ne sera accordé si vous arrivez en retard ou partez plus tôt de la retraite.

Pour s'inscrire, le participant doit verser un acompte de CHF 500.- qui est non remboursable.

Acompte :

Un acompte est dû à la réservation pour garantir votre place. L'acompte n'est pas remboursable. Il est payable en ligne sur notre site et le solde est payable par virement bancaire ou carte en une ou deux fois.

Modalités de paiement

Veillez noter que le montant de CHF 500.- est dû à la réservation. Le solde est dû au plus tard 3 mois avant le début de la retraite. Si paiement en 2x à aménager mais au plus tard les deux paiements doivent être reçus 3 mois avant le début de la retraite.

Le non-paiement de ce solde dans les délais impartis entraînera la perte de votre place à la retraite et de votre acompte.

Annulations et remboursements

Annulation plus de 6 mois avant le début de la retraite :

Des frais d'annulation de CHF 500.- s'appliquent, prélevés sur votre acompte.

Tout paiement supplémentaire à l'acompte sera remboursé.

Annulation moins de 6 mois avant le début de la retraite :

Aucun remboursement ne pourra être effectué moins de 6 mois avant le début de la retraite, en revanche, il est toujours possible de revendre votre place à une autre personne, la modification du nom du participant sera effectuée sans frais.

Modifications de la retraite :

Les instructeurs et les horaires des workshops sont sujets à changement. Le planning est susceptible d'être modifié également. Tous les changements éventuels seront remplacés selon les mêmes normes que la réservation.

Politique d'annulation en cas de pandémie

Si l'un des événements suivants se produit et la retraite doit être annulée (ou que vous ne pouvez pas y assister) :

- Fermeture des frontières internationales du pays de l'événement
- Fermeture de studios et d'hôtels liée à la pandémie

Si l'un des cas ci-dessus se produit, votre acompte (ou le montant total payé) vous sera remboursé.

Nous ne pouvons pas vous rembourser si vous êtes empêché d'entrer dans le pays pour non-respect des conditions d'entrée, si vous manquez votre vol ou si votre vol est annulé. Il est important que vous vérifiiez régulièrement les exigences de chaque pays et que vous preniez la responsabilité de vous assurer que vous les respectez.

En cas de maladie ou d'autre empêchement personnel, aucun remboursement ne pourra être effectué, nous vous conseillons vivement de prendre une assurance voyage pour parer à ce cas de figure.

Nous nous réservons le droit d'annuler la retraite si un minimum de 7 réservations n'est pas atteint. Si nous annulons la retraite, tous les paiements, y compris les acomptes, seront remboursés. Nous nous réservons le droit d'annuler la retraite jusqu'à 4 mois avant le début de la retraite.

Droits d'auteur et droits d'utilisation des photos et des enregistrements vidéo

Les participants et les instructeurs peuvent être photographiés et filmés au cours de la retraite. Ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins promotionnelles et marketing sur toutes les plateformes de Bird of Paradise Retreat et les entreprises affiliées (Aerial Dance Geneva, Aerial MVMT, Aerial Dance Show et Yoga Namasté). En s'inscrivant, les participants donnent expressément leur consentement à la publication sans compensation de photos ou d'enregistrements filmés d'eux, sauf indication préalable du participant.

Responsabilité

Le participant est responsable de ses assurances. Aucune responsabilité ne sera acceptée en cas de blessures ou d'accidents. Toute maladie, blessure ou affection corporelle existante doit être signalée aux instructeurs avant le début de la retraite.

Aucune responsabilité ne sera acceptée en cas de vol ou de perte de biens personnels et la participation aux retraites Bird of Paradise Retreats est aux risques et périls des participants.

Document sans signature.

For juridique : Genève, Suisse.

L'organisateur :

Bird of Paradise Retreats Sàrl
43, Rte des Jeunes
1227 Carouge
Suisse